LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie de la Propriété foncière et des Assurances. Bureau : No 30, rue Saint-Jacques, Montréal.

Abonnements: Montréal, un an \$2.00 Canada et Etats-Unis 1.50 France fr. 12.50

La Société de publication commerciale, Monier & Helbronner, gérants

MONTRÉAL, 21 OCTOBRE 1887

LES EPICIERS

On se rappelle le bruit que fit, au commencement de cette année, la menace de la mise en force de certaines sections du règlement 131, concernant la vente de certains articles débités par les épiciers en détail.

Ces sections sont les suivantes

Section 44-Personne ne vendra ou n'exposera ou n'offrira en vente, dans aucun étal privé ou boutique dans la cité, en dehors des marchés publics pour les viandes, aucune viande, poisson, légumes or provisions ordinairement achetées et vendues sur les marchés publics, à moins d'en avoir préalablement obtenu du Conseil-de-Ville une licence à cet effet et d'avoir payé pour icelle la somme de \$200.

Amendée par la

Sec. 13-Personne ne pourra vendre, offrir, ou exposer en vente, dans ou sur aucune rue, ruelle, cour ou aucun magasin, boutique, résidence, ou sur aucune autre place dans la ville, que sur l'un des marchés à la viande (public ou privé,) établis par ce réglement, aucune espèce de viande de boucherie, porc frais, dindes, oies, canards, volailles, poisson, fruits, grains, produits, on effets habituellement apportés et vendus sur les marchés publics.

Pourvu que rien de contenu dans ce réglement n'empêche les marchands épiciers ou commercants de détailler comme avant, dans leurs boutiques, "du beurre, des œufs, de la paille, du porc salé, du gibier ou des fruits."

L'application rigoureuse de ces sections empêche les épiciers de vendre aucune des marchandises apportées et vendues sur les marches, en dehors de celles mentionnées dans la sec. 13, et les épiciers ne -peuvent vendre légalement, ni légumes, ni grains, ni sucre ou sirop d'érable.

que de fait ils ignoraient complète force, ment la portée des sections que nous venons de mentionner.

fraiche, et en cela ils ont raison, et de la cité. les épiciers l'ont tonjours admis et

Done il n'y a absolument aucune animosité, aucune jalousie, aucune duité des marchés, de faire un Utica règlement juste et équitable.

L'association des épiciers en détail doit faire cette démarche, si elle veut récolter les fruits du-mou- discuter dans ces colonnes la valeur sens, il y a quelques mois.

A propos de cette association, chcore partie, de s'en faire recevoir mage américain justement parceun-premier jour.

leur commerce.

Les petits commerçants incapables de résister par eux-mêmes aux par l'administration, soit par les renseignés sur ce point, nous dou- pas à dédaigner, même pour une grandes maisons, ont bien plus que tons qu'ils continuent longtemps paroisse riche.

les commerçants riches besoin de à les mettre en pratique.

Nous suivrons cette question de ioindre à l'association

Če besoin est d'autant plus impérieux pour les épiciers qu'ils ont à utter contre les combine, contre les agents trop zélés du fisc, ou de la police, contre les informers, etc., combattre.

Nous en avons un exemple dans Toutes les théories qu'on a émi-la question actuelle; que pourrait ses pour chercher à démontrer obtenir un épicier, même influent, qu'on ne pouvait produire sur notre

et le comité écoutera non seulement au Canada, M. Foucher, de Saint-ces délégués, mais fera droit à leur Jacques l'Achigan. demande.

qu'on leur fait, en se joignant à diennes, mais à l'exposition ceux qui le font, et en agissant Londres. ainsi ils travailleront dans leur propre intérêt.

La cotisation, croyons-nous, est sult ts déjà acquis sont suffisants pour démontrer que cette associa-Ce sont les bouchers qui avaient tion des épiciers en détail a rendu,

Nous nous occuperons de cette Tout ce que les bouchers deman- question, au point de vue des boudaient c'était qu'on empéchât les chers, aussitôt que les amende-éplelers de vendre de la viande ments auront été vus par l'avocat-

FROMAGE ECREMÉ

Les partisans de la fabrication concurrence entre les bouchers et du fromage avec du lait écrémé, les épiciers, et dans ces conditions, feront bien de refléchir sur ce qui il doit être excessivement facile au s'est passé la semaine dernière à

A Utica sans raison apparente Le comité vient d'amender ce fa-les prix ont été de la l'e. audes-meux règlement 131, et chose re-sous de ceux de Little Falls. Aprèsmarquable, il n'a pas amendé les enquête faite, on a su que les aches, sections si désavantageuses aux teurs avaient découvert dans les épiciers; sections qui les mettent à lots de plusieurs fabriques, des la merci du premier individu qui fromages fabriqués avec du lait voudra les dénoncer.

Nous croyons qu'il suffirait à Dans les conditions de faiblesse du cultivateurs à faire quelques efforts l'association des épiciers en détail marché il n'en fallait pas plus, non dans cette direction. de faire une démarche près du comité, pour faire amender ces secprix sur les lots découverts, mais pour la consommation, la Compations, pendant qu'il en est temps encore pour discréditer toute la gnie de St-Jacques, a encore déencore. qui a eu lieu.

alu'il est plus honnêtement fabri- gers C'est par l'association que les que et que le moins que l'on puisse. Nous nous contentons aujour-commerçants font respecter leurs demander a ceux qui croient devoir d'hui de montrer à nos cultivateurs droits et obtiennent les réformes retirer une partie de la crême de ce que le tabac peut rendre; dans la nécessaires au libre exercice de leur latt, c'est de marquer leurs paroisse de St-Jacques l'Achigan produits en conséquence, afin de

vexations sans nombre auxquelles de l'opinion que le public a de à \$8 les 100 lbs, soit une récolte ils sont exposés, trop souvent, soit leurs théories; et lorsqu'il seront de \$52,000 à \$60,000, ce qui n'est

LE TABAC CANADIEN

Le tabac est appelé à devenir une des sources les plus impor-niers ne font que d'une manière etc., qu'ils ne peuvent espérer faire tantes du revenu de nos cultivaaméliorer les règlements qui les teurs s'ils yeulent apporter à sa regissent, qu'en s'unissant pour culture tous les soins qu'elle réclame et qu'elle comporte.

qui irait demander au comité des sol des tabacs pouvant rivaliser marchés, d'amender le règlement avec les tabacs américains, n'ont Mais que l'association envoie une sence des résultats pratiques obtedéputation au nom des centaines d'épiciers de la ville de Montréal, appeler le pionnier de cette culture de l'avel de la ville de Montréal, appeler le pionnier de cette culture et le comité écoutera non seulement au Canada, M. Foucher, de Saint to, Hamilton, London, et Montréal to, Hamilton, et Montréal to, Hamilton, et Montréal to, Hamilton, e Jacques l'Achigan.

Certes, on cultivait du tabac En faisant cette démarche, l'asso- avant lui, mais personne avant lui, ciation protègera non seulement n'avait obtenu ces produits d'au-ses membres, mais encore ceux des tant plus remarquables qu'ils ont épiciers qui n'appartiennent pas à poussé sous notre climat, qui ont association. En justice ces der-remporté les premiers prix non niers doivent reconnaître le bien seulement aux expositions cana-

> La province de Québec doit pro-fiter, de cet enseignement et des donné.

La culture des produits destinés demandé la mise en force de ce règlement. No. 131, mais il faut ajouter, qu'ils ne désiraient, et ne désiraient, et ne désiraient pas encore empécher les épiciers de vendre des légumes, et qu'els et de l'inté des produits destinés à la consommation. Dans desirent pas encore empécher les épiciers de vendre des légumes, et qu'els et de l'inté de tous les pays du monde, les régions que de fait ils ignoraient complète-force. tous les pays du monde, les régions tabac sont plus, riches que celles qui par exemple ne cultivent que es céréales et les légumes.

arons maintenant que notre tal et améliorons notre culture.

ILe juges de l'exposition colonia-le à Londres ont déclaré que les tabacs en feuilles préparés par Compagnie Manufacturière

de tabac canadien du comté de Montcalm, P. Q." pouvaient riva-liser avec les produits les plus beaux, les plus finis, les mieux colorés et les plus agréables au gout exposés par n'importe quelle autre dolonie anglaise.

gnage et qui doit encourager nos pays en cette matière.

qu'on connaissait bien son indus-Nous n'avons pas l'intention de trie. Sans l'habile direction de M. Modeste Beauvais, élève de M. vement qu'elle a inauguré; dans ce des théories des partisans de la fa- McDonald, cette Compagnie livre brication du fromage écrémé; nous aujourd'hui des tabacs qui jouisnous contenterons de dire que le sent d'une réputation méritée et nous ne saurions trop engager les fromage canadien jouit d'une re-qui ont pris la première place sur épiciers en détail qui n'en font pas nommé supérieure a celle du fro-notre marché canadien, en concurence même avec les tabaes étran

> par exemple, la récolte a été au ne pas tromper les clients. moins de 750,000 lb. et elle se vena Sils font cela, ils pourront juger couramment en ce momènt de \$7

> > la culture du tabac, avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et nous étudierons de quelle manière on pourrait la développer et surtout la protéger, ce que nos tarifs douatrès imparfaite.

L'INSPECTION DES FARINES

Le 2 novembre prochain, les inspecteurs et les examinateurs de farines de toute la Puissance se réunirent à Montréal, sous la préseront représentées à cette réunion.

Les travaux de cette session ont un intérêt tout particulier, attendu que les inspecteurs discuteront et choisiront les nouveaux étalons de classification, suivant l'acte passé à la dernière session du Parlement Fédéral.

Cette nouvelle classification était devenue nécessaire depuis que l'introduction dans le pays du système hongrois, avait de beaucoup travaux de cet habile agriculteur, diminué les écarts de qualité. Nous minime et les officiers dévoués à la et nos cultivateurs ne sauraient croyons savoir que les nouveaux tâche qu'ils ont assumée, et les ré-trop suivre l'exemple qu'il leur a étalons ne seront qu'au nombre de ing, savoir :

Patent, de blé de printemps: Patent, de blé d'automnez

Straight rollers. Extra

Superfine.

Le commerce, est très favorable à ceffe classification beaucoup plus aste actuellement, que l'ancienne.

Enfin la réunion des inspecteurs occupera de la question de l'exa-Done, grace à M. Foucher, nous men des faring. A l'avenir tout bien cultivé et bien préparé peut aura le droit de faire examiner les rivaliser avec les tabacs étrangers; lots achetés par un exanimateur mettons cette connaissance à profit, dont le certificat de constatation fera loi pour les deux parties. On voit toute l'importance de la prochaine réunion des inspecteurs et des examinateurs de farine. Cette association renouvellera également son bureau cette annee. Actuellement elle est présidée, comme nous Favons dit par M. A. E. Gagnon de Montreal. Yous espérons que ce monsieur sera réélu à nne place qu'il occupe avec tant d'activité, M. Gagnon étant certainement le meil-C'est là nu magnifique témoi- leur juge que nous ayons dans le